



## ENTRETIENS COLLABORATEURS DES AGENCES QUI FERMENT

La Direction nous informe que les 1ers entretiens avec les recueils de souhaits sont tous effectués, les seconds entretiens avec les propositions seront effectués dès la deuxième quinzaine de Septembre. En ce qui concerne les fusions d'agence les opérations sont en cours.

**Vos élus Cfdt sont à votre disposition pour toute question relative aux changements que vous subissez et plus particulièrement sur l'aspect des garanties de commissions, imprimé de mobilité ...**

Didier BOUGET



02.99.85.68.92.  
06.64.01.62.30.

Catherine GROUSSARD



Stéphane GOUBIER



02.99.85.47.89.  
07.60.47.29.41.

Christine LARCHER



02.99.85.01.57.

Géraldine JOSSE



02.99.85.03.02.

Stéphane CARNIS



02.21.42.14.71.

## CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE

L'externalisation de la gestion des automates sera une réalité pour la totalité des agences du groupe d'ici quelques mois.

Vos élus Cfdt n'ont eu de cesse de déplorer la perte d'un métier, du savoir-faire des GVA & COA au détriment d'un prestataire extérieur.

Il en résulte la disparition de postes non commerciaux dans nos agences en anticipation de Préférence Client.

Déjà 18 d'entre-vous ont été reçus, depuis le début d'année, pour un entretien exploratoire chez BDDF Opérations, à Saint Grégoire.

Vos élus Cfdt, sont là pour vous accompagner dans votre démarche, dans votre réflexion, ainsi que dans la réalisation de votre mobilité. Les élus CFDT du GPAC seront, eux aussi, à votre disposition.



## CERTIFICATION BANQUE PRIVEE

**Une formation d'environ 80 h, à effectuer sur le temps de Travail.**

A ce jour, seuls les REBP et RCBP ainsi que les nouveaux entrants sont concernés. Les CBP passeront cette certification obligatoire à l'exercice de leur métier très prochainement.

Pour la Cfdt, cette lourde formation doit être faite en se donnant de réels moyens.

Cas des collaborateurs en poste métier cible :

*si le pourcentage de 70% de bonnes réponses n'est pas atteint sur un ou plusieurs thèmes lors du premier examen de certification, ou si la note obtenue au premier examen oral est inférieure à 70/100, plusieurs mesures seront mises en place dans les 3 à 6 mois :*

- un entretien avec un référent formation de son métier (RRDC, CAC BPF, RGRH, CRHF) pour élaborer un plan de formation complémentaire,
- l'appui d'un tuteur pour aider le collaborateur dans sa montée en compétences (CAC BPR – RCBP-REBP),
- une seconde chance de passer l'examen, les thématiques validées lors du premier essai étant acquises. Si des thèmes restent non validés à l'issue du second examen, un entretien de carrière avec son gestionnaire individuel sera programmé pour étudier une nouvelle orientation professionnelle,
- un entretien avec un référent formation de son métier (RRDC, CAC BPF, RGRH, CRHF) pour élaborer un plan de formation complémentaire,
- l'appui d'un tuteur pour aider le collaborateur dans sa montée en compétences (CAC BPR – RCBP-REBP),
- une seconde chance de passer l'examen, les thématiques validées lors du premier essai étant acquises.

*Si des thèmes restent non validés à l'issue du second examen, un entretien de carrière avec son gestionnaire individuel sera programmé pour étudier une nouvelle orientation professionnelle.*

**Vos élus Cfdt sont intervenu auprès de la Direction pour que cette formation se fasse dans le cadre légal de la durée du travail et dans le respect du statut de cadre au forfait.**